

Sous le contrôle d'un bracelet électronique avec « les yeux et oreilles de la surveillance »

Sous les pantalons, invisible au premier regard, se cache parfois un petit boîtier discret accroché à la cheville. Signe d'une détention à domicile ou de l'attente d'un jugement. Derrière cet objet, une surveillance permanente, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, assurée par des équipes en coulisses.

REPORTAGE
CANDICE BUSSOLI

Le centre de surveillance électronique, allô. Bonjour », entame Ethan*, combiné accroché à l'oreille. Il scrute avec attention une carte sur son écran où apparaissent une série de flèches. Un parcours. Puis, plus rien. « Monsieur, le signal n'est plus détecté à votre domicile. Où êtes-vous ? » Monsieur fait partie des 1.168 personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles portant un bracelet électronique à la cheville à la date du 25 mars.

Parmi ces personnes, environ 520 sont, comme lui, des inculpés en détention préventive. Un régime plus strict que celui appliqué après condamnation. Ici, la règle est claire : l'assignation à domicile est permanente. L'inculpé est suivi en permanence grâce à une unité GPS. Aucun déplacement n'est autorisé, sauf exceptions bien définies. « On est sur un cadre beaucoup plus rigoureux », explique Jonathan Péromet, directeur de la Direction de la surveillance électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « La personne ne peut quitter son domicile que dans des cas très précis. Ces exceptions ? La force majeure, une urgence médicale ou des déplacements directement liés à la procédure judiciaire : convocation par les services de police, comparution devant un tribunal ou une juridiction d'instruction. » L'interlocuteur d'Ethan fait partie de cette dernière catégorie. Ce jour-là, le jeune homme doit se rendre au palais de justice pour répondre à une convocation. Mais encore faut-il prévenir. « Normalement, vous devez nous avertir avant de quitter votre domicile. Maintenant, il faut que vous preniez le chemin le plus court et pas de détour, ni d'arrêt », rappelle Ethan d'une voix posée avant de raccrocher.

Appel, vérification, analyse

Dans la salle de monitoring, les écrans ne dorment jamais. Chaque déplacement y est consigné, chaque anomalie scrutée. Une perte de signal ou un trajet inhabituel suffisent à enclencher la procédure : appel, vérification, analyse, rapport. « Notre boulot est d'essayer de comprendre une situation. Nous sommes les yeux et les oreilles de la surveillance », résume Véronique Rose,

directrice adjointe. Et si le doute persiste, le relais est pris par les autorités compétentes.

En ce grand matin, ils sont une dizaine à travailler dans ce bureau. Les appels se croisent, ne laissant aucune minute de répit aux agents. « Il y a beaucoup plus de travail le matin puisque c'est le moment où les justiciables doivent se rendre à leurs audiences aux différents palais de justice du pays », poursuit la directrice adjointe. Le travail est permanent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Au total, sur une seule journée, ce sont près de 250 appels passés par les justiciables et pas loin de 1.200 alertes à gérer.

Les conversations fusent dans tous les sens :

- « Merci d'avoir prévenu que vous étiez rentré. Les points sont clean. Bonne journée. »
- « Vous devez vous rendre à la prison, votre droit de porter un bracelet est révoqué. »
- « Pourquoi la perte de signal de quelques secondes ? Une équipe sera envoyée pour vérifier. »

« Aucune permission de sortie »

Soudain, le ton change. L'un des agents, Martin*, hausse la voix, tendu : « Monsieur, laissez-moi parler. Je dois comprendre pourquoi vous êtes sorti de chez vous pour aller devant l'hôpital Saint-Jean sans même y entrer. Pourquoi ? (...) Je vois aussi sur le tracé que vous êtes allé à la gare du Nord, puis à la rue d'Aerschot. Pourquoi ? (...) Bien sûr que nous sommes en droit de poser des questions, vous n'avez aucune permission de sortie. Un rapport va être fait. » Il raccroche et se tourne vers ses collègues, encore très agité : « Il ne me laissait pas en placer une. Il était très agressif. Il me dit que l'hôpital ne pouvait pas l'accueillir car il y avait trop de monde. N'importe quoi. » Pourtant, chaque mot ira dans le rapport. Martin lève les yeux vers l'écran, respire profondément, et reprend : « Nous ne sommes pas là pour juger. Nous sommes des exécutants. Nous faisons des rapports. Les autorités décideront ensuite. » Son téléphone sonne à nouveau. Un autre cas : « Surveillance électronique, bonjour », dit-il, plus calme.

A la table d'à côté, Bruno* supervise



Le bracelet à la cheville du condamné transmet un signal à un ordinateur central via un boîtier installé chez lui.

© PIERRE-YVES THIENPOINT.

170

Un justiciable portant un bracelet électronique coûte une vingtaine d'euros par jour, tandis qu'un condamné derrière les barreaux d'une prison représente un coût d'environ 170 euros par jour.

le placement d'un bracelet dans le cadre d'une condamnation. A la différence de la détention préventive, la personne n'est pas suivie en continu. Pas de GPS. Uniquement une box au domicile et un bracelet : « On sait que la personne est bien chez elle seulement lorsqu'elle est connectée à la box », explique Jonathan Péromet. Bruno active à distance cette dernière et « bienvenue dans la grande famille de la surveillance électronique », lance-t-il avec humour pour amuser ses collègues.

Avec les dernières annonces du gouvernement fédéral pour limiter la surpopulation carcérale, ce type de placements devrait se multiplier. Désormais, toute peine de prison jusqu'à 18 mois sera purgée sous bracelet électronique. Les peines jusqu'à dix ans pourront l'être durant les 18 derniers mois, sur décision du tribunal d'application des peines. Certaines catégories de condamnés sont exclues : les condamnés pour terrorisme, pour infractions sexuelles, pour actes de violences graves et pour certaines infractions

liées aux stupéfiants. « Pour l'instant, il est impossible de mesurer tous les impacts », concède Jonathan Péromet. En tout cas, du côté des agents, « il y a une vraie crainte que la charge de travail continue d'augmenter », confie l'un d'eux. Pour le moment, ils sont 45 au monitoring à assurer le suivi en permanence.

Des interventions à domicile

De l'autre côté du dispositif, chez le justiciable, Youssef – agent de l'équipe mobile depuis treize ans – raccroche avec le centre de monitoring et glisse son téléphone dans sa poche. Dans le petit appartement, l'air est chargé : un mélange de tabac froid et d'humidité. « La box est activée par le centre. On peut procéder à l'installation », annonce-t-il calmement à un homme de 24 ans, appuyé contre une table. Le jeune homme soupire : « Je n'ai pas effectué mes heures de travail d'intérêt général cette fois-ci... » Il a déjà connu la prison à 18 ans. « Ça n'a rien à voir avec le fait d'être derrière les barreaux. C'est plus confortable. Normalement,

CE WEEK-END DANS LE SOIR



FOLKLORE
A Mons, les femmes se réapproprient le Doudou



LES RACINES ÉLÉMENTAIRES
Paul Mirabel : « Et dire que j'étais incapable de parler devant ma classe... »

+ SO
SOIR



TOUT BIEN RÉFLÉCHI
Abdenour Bidar : « L'islam du cœur, c'est aussi le cœur de l'islam »